



## EHPAD-EHPA

# Infos rapide CFTD

Beaucoup d'agents ont sollicité la **CFTD** pendant la crise et encore à ce jour sur leur situation personnelle et/ou sur l'organisation de leur service.

Vous étiez nombreux à vous interroger sur vos droits ASA, plannings, organisation dans le travail, protections pendant le COVID, déplacements et autres. Nous avons été présents et avons fait remonter vos inquiétudes, vos problématiques et questions auprès de la DPAg et DRH.

### ► CRISE COVID : prime, rémunérations des renforts, enquête

#### Prime COVID

Vous avez été nombreux à être mobilisé.e.s sur le terrain du 16 mars au 11 mai dernier, vous avez dû donc bénéficier de la **prime COVID de 30 € par jour travaillé** sur vos paies des mois de mai et juin. Pensez à vérifier, sur vos bulletins de salaire, si cette prime apparaît bien sur votre paie et correspond bien au nombre de jours travaillés. Pour toute question, contactez-nous. Pour rappel, la **CFTD** avait boycotté le Comité Technique du 14/04/2020 en raison de l'application de la prime à partir du 17/03/2020 au lieu du 16/03/2020 pour les autres services VDR/RM.

#### Rémunérations des renforts

Des renforts de différents services ont été présents dans les EHPAD/EHPA pendant cette période pour aider les agents et accompagner les personnes âgées. La **CFTD** a demandé que les renforts puissent bénéficier des différentes primes (compensation du travail du dimanche, Férié, prime de nuit, RIFSEEP et indemnité de suggestion)

#### Et l'après COVID ?

L'employeur a lancé une **enquête** en juin afin de recevoir le ressenti des agents sur la période de la crise. Nous avons fait remonter que beaucoup d'agents n'ont pas pu répondre du fait d'une non connaissance de cette enquête ou pas d'accès à internet ou délai trop juste pour répondre à l'enquête. C'est dommage !

### ► Tickets restaurants / Carte UP

Un formulaire de choix est en cours d'envoi dans les services. Vous devez le remplir et le retourner à votre correspondant restauration de votre service **avant le 20/08/2020** pour une application au mois de septembre. Si vous ne le renvoyez pas dans le délai prévu, vous n'aurez aucune prestation de restauration.

## ► Retour réunion du 24/06/20

Lors de cette rencontre avec la responsable de tous les EHPAD/EHPA Mme Bothe et Mme Gérard chargé RH à la DSS, la **CFDT** a abordé plusieurs points.

### 1) Les congés d'été

Depuis plusieurs années, la **CFDT** demande que les agents puissent bénéficier de 3 semaines pleines de congés annuels (cela veut dire qu'il faut poser 2 week-ends). De plus au vue de la pénibilité du travail, les agents font moins d'échanges de week-end car cela les oblige à travailler 2 week-ends à suivre.

Nous demandons donc aussi à revoir le nombre de week-end que les agents peuvent poser dans l'année, actuellement 2 nous souhaiterions un minimum de 3.

### 2) Les fériés

Lorsqu'un repos hebdomadaire, tombe sur un férié en semaine, nous demandons que celui soit décalé dans la semaine afin de ne pas le perdre.

### 3) Prime du dimanche

La prime de compensation du dimanche (666€ pour 15 dimanches effectuées) a été versée fin mars 2020 aux agents du **SSIAD/SAAD/EHPAD/EHPA**. La situation des IDE et des veilleurs de nuit a de nouveau été évoquée car ils n'ont toujours pas la prime de compensation du dimanche. La **CFDT** a donc redit l'urgence d'une harmonisation de la rémunération du travail du dimanche sur les 3 collectivités VDR, RM et le CCAS afin que chaque agent puisse bénéficier d'une prime au dimanche travaillé.

Nous avons obtenu l'ouverture du dossier dans les mois à venir.

### 4) RIFSEEP

Les textes concernant la filière médico-sociale sont sortis, la **CFDT** demande donc leur application. Pour la **CFDT**, cela doit être l'occasion de revaloriser vos métiers.

### 5) Pénibilité, usure professionnelle, conditions de travail

La **CFDT** a alerté la direction sur la pénibilité et l'usure sur beaucoup de postes, nous avons demandé la mise en place d'un plan de formation et un accompagnement à la mobilité.

### 6) Vêtements professionnels

La **CFDT** a demandé que les agents aient des tenues plus adaptées pour l'été.

### 7) 1607 Heures

Nous avons interrogé la direction à ce sujet et à ce jour le dossier n'est pas encore ouvert mais l'application est obligatoire. Des dérogations seront possibles pour les métiers pénibles. L'employeur a 18 mois pour négocier avec les organisations syndicales.

## Vos déléguées DPAg:

Alison De rosa [cfdt-a.derosa@rennesmetropole.fr](mailto:cfdt-a.derosa@rennesmetropole.fr) 06.28.11.70.04

Isabelle Millet [cfdt-i.milet@rennesmetropole.fr](mailto:cfdt-i.milet@rennesmetropole.fr) 06.28.52.02.56

**Toute l'équipe de la CFDT vous souhaite de bonnes vacances !**